

31 square de l'Ermitage
85300 CHALLANS

Tél : **02.28.17.39.99**
office.85100@notaires.fr

Clercs de Notaire
Agnès BAUDINET
Valérie DELMAS-PIERRE
Stacy DEVESA
Eva LEGOUPIL
Sabrina ROLLAND

Assistants juridiques
Mylène AVRILLA
Carine GUIGNÉ

Comptable-taxateur
Matthieu LECLAIR

Formaliste
Clélia MORANTIN

Négociateur
Cyril GÉRARD

**PIECES A FOURNIR
POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION
(défunt marié / pacsé)**

***** A NOTER *****

IL EST INUTILE DE FAIRE DES COPIES.

**Vous pouvez venir avec les documents originaux
que nous scannerons,
ou les envoyer par courriel à : office.85100@notaires.fr**

- ☐ Extrait d'acte de décès (à demander à la Mairie du lieu de décès)
- ☐ Livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- ☐ Contrat de mariage de la personne décédée, ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce
- ☐ Donation entre époux
- ☐ Testament
- ☐ Livrets de famille, contrat de mariage, copie de la pièce d'identité, adresse et profession de tous les héritiers
- ☐ Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)
- ☐ Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage

Actifs bancaires

- ☐ Numéros du ou des comptes bancaires et livrets et adresses des banques ou établissements financiers (1)
- ☐ trois derniers relevés du compte courant (1)
- ☐ Contrats d'assurance-vie au nom de chacun des époux (1)

Revenus divers

- ☐ Avis de pensions retraites ou bulletin de salaire (1), et numéro de Sécurité Sociale du défunt.
- ☐ Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- ☐ Aides perçues (sociales ou autres)
- ☐ Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)
- ☐ Reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

Actifs immobiliers

- ☐ Détail des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (titres de propriété, si appartement identité du syndic et règlement de copropriété)
- ☐ Une estimation du (des) bien(s) immobiliers détenu(s) par le défunt et son conjoint. Pour cela, vous pouvez contacter M. Cyril GERARD, négociateur au sein de l'Etude au 07.87.20.94.37 afin qu'il réalise cette estimation sans frais.

Véhicules

- ☐ Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

Sociétés

- ☐ Statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions et dernier bilan (1).
- ☐ Pacte d'associé
- ☐ Attestation comptable de la position du compte courant d'associé
- ☐ Engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- ☐ Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Passif

- ☐ Dernier avis d'impôt sur le revenu
- ☐ Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- ☐ Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- ☐ Contrats de location (le défunt était le locataire)
- ☐ Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)
- ☐ Références du contrat mutuelle

Prévoir le versement d'une provision de 200,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.